

## Gros plan

# L'OGAPI pour appuyer la politique nationale en matière de propriété industrielle

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

La mise en place de cette structure publique, qui remplace le Centre de propriété industrielle du Gabon (CEPIG), intervient dans le cadre de l'engagement des autorités gabonaises à mieux protéger les œuvres et les droits de leurs auteurs.

La propriété industrielle est l'une des deux branches de la propriété intellectuelle. Celle-ci étant le domaine qui comporte l'ensemble des droits exclusifs accordés aux créations intellectuelles. Au niveau des Etats, des organes ont été mis en place pour servir de bras séculier aux politiques nationales dans ce domaine. Dans notre pays, l'entité commise à cette tâche s'appelle l'Office gabonais de la propriété industrielle (Ogapi). Placé sous la tutelle, aujourd'hui, du ministère de la Promotion des investissements privés, du Commerce, du tourisme et de l'Industrie, cet



Photo : DR

Marius Bondji Chamba (gauche) est le directeur général de l'OGAPI.

organisme a pour directeur général Marius Bondji Chamba. La création de l'Ogapi obéit à l'engagement des autorités d'améliorer la protection des œuvres (images, littérature, identité, entreprises) et la reconnaissance des droits des créateurs. Cette initiative est apparue plus que nécessaire au Gabon, du fait du piratage de plusieurs œuvres, notamment musicales ou cinématographiques, les plus exposées localement. L'Ogapi a donc remplacé le Centre de propriété in-

dustrielle du Gabon (CEPIG). Ses missions sont consignées dans le décret n°0308/PR/MIMT du 25 Septembre 2014 portant sa création. La principale est d'appuyer la politique nationale dans le domaine de la propriété industrielle. Aussi, est-elle chargée de suivre et traiter, au plan national et international, toutes les questions relatives à la propriété industrielle; d'assurer et de promouvoir la protection et l'utilisation de la propriété industrielle sur l'ensemble du territoire



Photo : DR

Des œuvres comme celle de l'artiste Laurianne Ekondo, visible sur cette photo, sont sans cesse piratées.

national; et de lutter contre les atteintes aux droits de la propriété industrielle. Elle est également chargée de proposer les actes de ratification ou de dénonciation des engagements internationaux relatifs à la propriété industrielle, ainsi que de veiller à leur application. Elle assiste les opérateurs économiques dans l'élaboration des documents d'obtention des ti-

tres de propriété industrielle, de cession ou de concession de licences; d'organiser, coordonner et diriger, au plan national, les actions de sensibilisation et d'information en matière de la propriété industrielle et, enfin, d'assurer la transmission des demandes nationales de titres de propriété industrielle à l'Organisation africaine de la propriété in-

dustrielle (OAPI). Pour l'heure, cet établissement est établi au quartier Okala, dans le nord de Libreville. Si toutes les conditions sont réunies, elle pourrait déménager, d'autant qu'un siège digne de ce nom devrait être bientôt construit sur le boulevard triomphal (non loin de l'ex-RTG), à côté de l'immeuble inachevé qui devait abriter les services gabonais des Droits de l'homme.

L'on se rappelle que, le 4 décembre 2015, une délégation de l'OAPI avait accompagné Martial-Rufin Moussavou, alors ministre en charge de l'Industrie, qui assurait la tutelle de l'OGAPI, sur ledit site. Une sommation avait même été faite, ce jour-là, aux occupants illégaux de déguerpir des lieux, afin de permettre le démarrage des travaux. Notons que le Gabon est membre de l'Organisation africaine de la propriété industrielle, au même titre que le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo et la Côte d'Ivoire.



L'avenir vous appartient

## SURFEZ À VOLONTÉ AVEC LES PASS CONFORT 4G+ !

NOUVEAU !

Volume	Prix	Validité
500Mo	1 500	1 jour
1 Go	2 500	3 jours
2 Go	5 000	7 jours
4 Go	8 000	15 jours

Tapez\*222#